

> Cette fiche ne recense que les postes identifiés à risque cancérogène pour l'activité concernée. Chaque établissement mènera sa propre évaluation du risque.

Activités Sources d'émissions (1)	Cancérogènes avérés ou <i>suspectés</i> (2)	Probabilité de présence (3)	Commentaires
Entretien et ramonage (fours, conduits de cheminée)	Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)	Certaine	Présents dans les suies déposées sur les conduits de cheminée.
	Silice cristalline	Possible	Exposition lors des interventions sur les parois ou conduits en briques réfractaires.
	Fibres céramiques réfractaires (FCR)	Très probable	Contenues dans les éléments d'étanchéité ou dans les calorifugeages.
	Amiante	Possible	Présence possible dans d'anciens éléments d'étanchéité.
Réfection	Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)	Très probable	Exposition possible lors de la démolition de conduits de cheminée recouverts de suies.
	Silice cristalline	Certaine	Exposition possible lors de la démolition des éléments constitutifs des parois (briques réfractaires).
	Fibres céramiques réfractaires (FCR)	Très probable	Exposition possible lors de la dépose ou de la pose d'éléments d'étanchéité ou de calorifugeages. Se reporter à la FAS 9 pour un avis sur la substitution.
	Amiante	Possible	Exposition possible lors de la démolition ou de la réfection d'anciens fours (présence en tant que charge dans les briques réfractaires ou sous forme de cartons amiantés entre les briques réfractaires et l'enveloppe métallique interne du four).
	Composés du chrome VI	Exceptionnelle	Exposition exceptionnelle lors de l'utilisation de ciments pour le jointage des briques (ciments Portland).

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'[INRS](http://www.inrs.fr) ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

(1) Cette liste recense les principaux types de postes, de tâches et de sources d'émissions exposant potentiellement à des agents cancérogènes et ne prétend pas à l'exhaustivité.

(2) **Cancérogène avéré** = UE Catégorie 1A ou 1B, Circ 1 ou 2A **Cancérogène suspecté** = UE Catégorie 2 ou Circ 2B

(3) Probabilité de présence : probabilité de trouver le polluant (généralisé ou utilisé) dans l'ensemble du secteur d'activité concerné, et non pas à un poste de travail ou un procédé donné (ce n'est pas une quantification de l'exposition potentielle).

Pour en savoir plus

Dossier web du site INRS « Agents chimiques CMR »

<http://www.inrs.fr/risques/cmr-agents-chimiques/ce-qu-il-faut-retenir.html>

Dossier web du site INRS « Cancers professionnels »

<http://www.inrs.fr/risques/cancers-professionnels/ce-qu-il-faut-retenir.html>

Page web du site INRS « Cancers professionnels. Classifications existantes »

<http://www.inrs.fr/risques/cancers-professionnels/classifications-existantes.html>

Page web du site INRS « Prévention des risques liés aux agents CMR »

<http://www.inrs.fr/risques/cmr-agents-chimiques/prevention-risques-cmr.html>

Dossier web du site INRS « Amiante »

<http://www.inrs.fr/risques/amiante/ce-qu-il-faut-retenir.html>

Point des connaissances sur « Substitution de l'amiante » (ED 5006)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%205006>

Fiche pratique de sécurité « Les fibres céramiques réfractaires » (ED 109)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20109>

Fiche d'aide à la substitution « Fibres céramiques réfractaires. Isolation thermique » (FAS 9)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=FAS%209>

Brochure INRS « Exposition aux fibres céramiques réfractaires lors de travaux d'entretien et de maintenance » (ED 6084)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206084>

Dossier web du site INRS « Silice cristalline »

<http://www.inrs.fr/risques/silice-cristalline/ce-qu-il-faut-retenir.html>

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'[INRS](http://www.inrs.fr) ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

Edition INRS • FAR 10 • Mise à jour avril 2015



Fiche disponible sur le site : www.inrs.fr